

RÉUNION DU 09 avril 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire.

Date de la convocation : 03/04/2024 adressée par messagerie électronique.

Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 03/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 12 ; Votants : 14

Conseillers présents : MM. Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Armel DENIS, Sophie BARILLE, Fabien ALIX, Carmen MAUDET, Stéphane PRULHIÈRE, Yannick DANIEL, Patricia CARET

Conseiller(s) absents : Sébastien SALIOU qui a donné procuration à Yannick DANIEL, Nadège LESSIRARD qui a donné procuration à Patricia CARET, Betty CADOT excusée

Secrétaire : Brigitte NICOLAS

Ordre du jour : -

- PRESENTATION ÉTAT ANNUEL INDEMNITÉS ÉLUS;
- VOTE DU PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2024 ;
- VOTE TAUX IMPOTS LOCAUX 2024 ;
- VOTE DES BUDGETS 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ;
- VOTE SUBVENTIONS 2024 ASSOCIATIONS ;
- VOTE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TOM REUX ;
- VOTE DOTATIONS 2024 ;
- RENOUVELLEMENT EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL ;
- RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE EN COMMUN GARDE-CHAMPETRE ;
- DIVERS.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION :

Les conseillers municipaux approuvent, le procès-verbal de la réunion du 19/03/2024.

N° 16-2024- ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS 2023:

Le maire expose qu'en application des articles 92 et 93 de la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique toutes les collectivités territoriales doivent présenter annuellement, et avant le vote du budget, un état des indemnités, de tous les remboursements de frais et des avantages perçus par les élus. Le maire donne connaissance au conseil municipal du tableau ci-dessous :

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

(y compris remboursement de frais et avantage en nature)

ANNEE 2023

Réf, Article L2123-24-1-1 de C,G,C,T

NOM Prénom	Période	Fonction	Rembt Frais /avantage nature	Montant brut
LETANOUX Bernadette	01/01/2023 - 31/12/2023	Maire	néant	25 113,00 €
RUELLAN Yves	01/01/2023 - 31/12/2023	Adjoint/Maire	néant	11 862,48 €
NICOLAS Brigitte	01/01/2023 - 31/12/2023	Adjointe	néant	10 129,38 €
CAUGANT Roseline	01/01/2023 - 31/12/2023	Adjointe	néant	6 519,18 €
GINGAT Patrice	01/01/2023 - 31/12/2023	Adjoint	néant	3 628,74 €
			Total :	57 252,78 €

Le conseil municipal prend acte des indemnités perçues et après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE l'état annuel 2023.

N° 17-2024-VOTE DU PROGRAMME DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2024 :

Mme Brigitte NICOLAS, adjointe au maire donne lecture du programme des investissements 2024 suivants :

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2024

1/BUDGET PRINCIPAL (TTC)

OBJET	Article		R.A.R TTC	Crédits	TOTAL
	comptable	Opération	2023	2024	
Excédent antérieur	1				0,00 €
Emprunts (capital)	1641	OPFI		55 007,46 €	55 007,46 €
Reversement FCTVA	1022			242,96 €	242,96 €
Reversement taxe d'aménagement ZA des dis à SMA	10226	OPFI		2 999,24 €	2 999,24 €
ACQUISITION MATERIEL & MOBILIER					
matériel voirie - espaces verts	21571	5		6 398,40 €	6 398,40 €
Fourniture panneaux aire camping car	2158	53		1 486,80 €	1 486,80 €
SALLE POLYVALENTE:					
Système Sécurité Incendie	21318	22		9 231,44 €	9 231,44 €
EGLISE					
Remplacement linteau	21318	1004		5 225,00 €	5 225,00 €
Bibliothèque					
Ordinateur	2183	13		1 500,00 €	1 500,00 €
Terrasse	21318	13		4 319,70 €	4 319,70 €
RENOVATION URBAINE 77 RUE DU CENTRE					
Travaux de bornage et de démolition (provision)	21318	55	44 000,00 €	24 107,75 €	68 107,75 €
TRAVAUX VOIRIE					
Plateau surélevé rue de la baie/pont-benoit	2151	49	11 500,00 €	-4 960,00 €	6 540,00 €
Remplacement candélabres rue du centre	2041582	54	14 600,00 €		14 600,00 €
Renovation impasse corvais dick impasse des Champs Renault		1001		100 871,40 €	100 871,40 €
EFFACEMENT RESEAUX RUE DE L'ILE VERTE					
Effacement réseaux & éclairage	2041582	41	36 362,08 €	4 000,00 €	40 362,08 €
Effacement réseau telecom	238	41	41 809,95 €	0,00 €	41 809,95 €
EFFACEMENT RESEAUX RUE DU BAS CHAMP					
Effacement réseaux & éclairage	2041582	58		22 729,96 €	22 729,96 €
Effacement réseau telecom	238	58		31 680,00 €	31 680,00 €
RESEAU EAUX PLUVIALES					
Dotation annuelle à la Cté d'Agglo	2046	21		8 060,00 €	8 060,00 €
Total :			148 272,03 €	272 900,11 €	421 172,14 €

2/ CAMPING (HTVA)

Remplacement chauffe-eau	2184			6 681,60 €	6 681,60 €
Revetement enrobé accueil	2148			7 116,00 €	7 116,00 €
Modernisation terrain (provision)	2145			165 095,20 €	165 095,20 €
Total:			0,00 €	178 892,80 €	178 892,80 €

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme des travaux et des acquisitions ci-dessus et donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces relatifs à la préparation et à l'exécution de ces investissements.

N° 18-2024-RÉVISION DOTATIONS ET INDEMNITÉS DIVERSES 2024 :

Le conseil municipal révisé à compter du 01/01/2024 le montant des dotations et indemnités ci-après :

- Achat de fournitures scolaires : 39.27€/élève (même montant qu'en 2023)
- Indemnité de gardiennage de l'église : 499.75€/an (384.78€ en 2023).

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

N° 19-2024-VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2024 :

L'équilibre budgétaire se réalise avec un produit attendu de 422841.50 €. Mme Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Madame le maire précise que les bases fiscales augmentent en 2024 de 3.9%.

Madame le maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.48%
Taxe d'habitation : 15.61%

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur le bâti : 36.67%
Taxe Foncière sur le non bâti : 51.48%
Taxe d'habitation : 15.61%

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

N° 20-2024-VOTE DES BUDGETS 2024 :

Mme Brigitte NICOLAS, Adjointe au maire, après avoir présenté le programme des investissements 2024, donne lecture des propositions du budget principal et des budgets annexes en dépenses et recettes :

COMMUNE :	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	938752.73€	938752.73€
Investissement :	421172.14€	421172.14€

CAMPING :	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	259234.63€	259234.63€
Investissement :	178892.80€	178892.80€

LOTISSEMENT DES ONDES :	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	82369.03€	82370.03€
Investissement :	82369.03€	82369.03€

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal vote les budgets 2024.

N° 21-2024-VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS :

Mme Brigitte NICOLAS, adjointe au maire, présente la liste des propositions de subventions examinée par la commission des finances le 21 mars 2024, à savoir :

Associations communales			2024
A CHACUN SON RYTHME	Course à pied		402 €
FITNESS CLUB	Gymnastique d'entretien		402 €

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

A.P.E.S.B	Action Parents d'élèves		800 €
AMICALE LAIQUE	Action Parents d'élèves		1 007 €
ACPG-CATM	Anciens combattants		300 €
ACCA	Chasseurs		300 €
O.C.C.E. Coop.scolaire	Voyages scolaires élèves de l'école		2 067 €
SPORT SANTÉ LA BAIE	Danse, Gym, ping-pong		300 €
LA BAIE DES MEEPLES	Jeux de société		100 €
AR CHACH DIWAL	Prévention harcèlement scolaire		200 €

Associations extérieures			
D.D.E.N	Education nationale		20 €
SNSM	Sauvetage en mer Station Cancale		150 €
DONNEURS DE SANG	Canton Cancale		60 €
AMICALE LAIQUE CANCALE	Activités sportives(adh° & transport)		850 €
COLLEGE RENE CASSIN	Voyage scolaire (provision 10€ par élève)		200 €
COLLEGE ST JOSEPH	Voyage scolaire (provision 10€ par élève)		200 €

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les subventions ci-dessus.

N° 22-2024-VOTE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TOM REUX :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Tom REUX, athlète bénédictin qui se prépare pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Celui-ci sollicite une subvention qui lui permettrait de couvrir une partie des frais liés à ses déplacements en compétition, à l'achat de matériel sportif ainsi qu'aux stages d'entraînement nécessaires à sa préparation.

Les membres du conseil s'étant déjà prononcés favorablement au versement de cette subvention lors du conseil du 19 mars 2024, Madame le maire propose d'attribuer une subvention de 750 euros à Tom REUX.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer une subvention de 750 euros à Tom REUX.

N° 23-2024-VOTE DES DURÉES AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS ÉQUIPEMENT :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la nomenclature M57 s'applique depuis 1er janvier 2024. La mise en place de cette nouvelle nomenclature comptable et budgétaire implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, seules les subventions d'équipement versées sont concernées, à savoir pour Saint-Benoit-des-Ondes les subventions versées au SDE35 pour les effacements de réseaux électriques et éclairage public (compte 2041582) et les subventions versées tous les ans à St Malo Agglomération pour le renouvellement du réseau des eaux pluviales (compte 2046)

Il est donc proposé d'amortir

- sur 15 ans les dépenses liées aux effacements de réseaux électriques et éclairage public (compte 2041582)
- sur 1 an les dépenses liées renouvellement du réseau des eaux pluviales (compte 2046)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 06 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01^{er} janvier 2024

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le cadre la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité,

FIXE les durées d'amortissement par nature de biens comme stipulé ci-dessus.

N° 24-2024-RENOUVELLEMENT DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING

MUNICIPAL :

Le maire propose reconduire les deux emplois contractuels de gardiens et régisseur des recettes du camping dont l'ouverture est prévue du 1^{er} juin au 13 septembre 2024.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler les deux emplois saisonniers de gardien du camping en vertu de l'article 3 alinea 2 (besoins saisonniers) de ladite loi durant la période du 26 mai au 20 septembre 2024 ;

- DIT que ces agents seront chargés de l'accueil des campeurs, la tenue de la régie d'avance et de recettes, l'entretien des bâtiments, de la surveillance du terrain de camping et des tâches s'y rapportant ;

- DIT que la rémunération de chacun des deux postes sera fixée sur une durée horaire de 768h pour la saison et calculée au prorata sur la base du 11ème échelon de l'échelle C1 catégorie C, indice brut 432 ; majoré : 387.

- DIT qu'un supplément de 90h00 sera payé au régisseur titulaire pour la surveillance du fonctionnement de l'aire de camping-cars du 09 juin au 08 septembre 2024.

N° 25-2024-RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE EN COMMUN GARDE CHAMPETRE

TERRITORIAL:

Le maire informe les conseillers que la convention de mise en commun du garde champêtre par les quatre communes du Marais Blanc (Hirel, La Fresnais, La Gouesnière, Saint-Benoît-des-Ondes) arrive à son terme le 31 mai 2024. Il est donc proposé aux membres du conseil de la renouveler selon les mêmes conditions financières (tout frais engagé par une commune sera divisé par quatre) et les mêmes conditions d'intervention et de gestion commune. Cette convention prendra effet le 1^{er} juin 2024 pour une durée de 2 ans.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le renouvellement de la convention de mise en commun du garde champêtre territorial ;

- CHARGE le maire de signer ladite convention

DIVERS :

- Les membres du conseil émettent un avis défavorable à la location de la salle polyvalente pour une soirée de musique électronique, la salle n'étant pas adaptée à ce type de manifestation.

- Folklores du Monde : spectacle de danses folkloriques FOLKART de Géorgie le samedi 06 juillet 2024

- Stage Arnaud MERABET avec les services techniques du 15/04 au 03/05/2024.

Fin de séance à 22h00

La secrétaire
Brigitte NICOLAS



Le maire,
Bernadette LETANOUX



